

**MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DES CPGE :
VOLET NOUVELLE FILIERE « ECONOMIQUE ET COMMERCIALE GENERALE » (ECG)**

Les demandes :

Le ministère souhaite que la nouvelle voie de CPGE (ECG) soit affichée comme étant une seule voie de formation, avec pour corolaire un attendu national unique.

Les établissements souhaitent piloter leur recrutement par binômes de spécialité. Il y aura de 1 à 4 binômes pour une CPGE ECG dans un établissement.

Par pilotage s'entend : gestion de quota de places en fonction des binômes, mais également étude différenciée des dossiers en fonction de ces mêmes binômes.

Il est également demandé de ne pas diminuer le nombre de vœux que peut faire un candidat en CPGE.

Les solutions techniques à mettre en œuvre :

- Une nouvelle voie de CPGE intitulée ECG sera créée. Disparition des voies ECS et ECE.
- Lors de la création d'une formation de type ECG dans un établissement, il sera demandé la liste des binômes de spécialités associées, parmi les quatre binômes existants (développement à faire).
- A chaque binôme de spécialité, défini pour une formation, sera associé un jury et un groupe de classement, permettant :
 - de faire des classements distincts
 - de définir un nombre de places et un taux de surbooking spécifique.

De fait, il y aura une liste d'appel par binôme de spécialité et le dossier d'un même candidat ayant demandé deux binômes sera examiné deux fois et n'aura pas forcément le même classement pour chaque binôme.

- Dans le paramétrage des formations, un seul attendu national non modifiable et non déclinable en attendu local sera affiché.
- Il y aura en revanche une saisie de "Critères généraux d'examen des vœux" par binôme de spécialité, c'est à dire par jury (développement à faire, qui sera également utilisé pour d'autres formations concernées par des jurys multiples).
- Lors de la sélection d'une formation de type CPGE-ECG, les candidats devront sélectionner les binômes souhaités (sous-vœux).
- Un seul dossier et un seul projet de formation motivé sera demandé par candidature CPGE-ECG, quel que soit le nombre de binôme demandés par le candidat dans l'établissement.
- Un seul vœu sera décompté pour l'ensemble des CPGE-ECG, dans la limite de 10 sous-vœux de CPGE-ECG. Les binômes de spécialités ne comptent pas dans le total des sous-vœux.

concrètement :

Chaque établissement qui proposera la voie ECG pourra proposer de 1 à 4 sous- vœux (correspondant aux 4 combinaisons de matières dominantes possibles).

Les dossiers des candidats seront examinés par des jurys distincts sur chacun de ces sous-vœux.

Le candidat formulera donc 1 vœu pour la voie ECG puis de 1 à 4 sous-vœux selon ce que l'établissement propose.

En PC pas de souci on est sur le même principe que cette année. Si le candidat n'a pas fait un des sous-vœux proposés il pourra le formuler en PC et son dossier sera examiné.